Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 307

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
N° 307 28 février 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Philippe Abravanel
Rudolf Berner
Claude Bossy

307

Domaine public

Première clarification

Le Vorort est un chaud partisan des articles conjoncturels. Peut-être en espère-t-il un contrôle des salaires qui trouverait enfin sa base constitutionnelle avec un Parlement docile.

Le Parti du travail dit : « non » ! Devant les difficultés, la bourgeoisie, annonce-t-il, veut manipuler l'économie à son profit sans remettre en cause ses privilèges. Il conclut, électoraliste comme toujours, que le remède est dans son initiative, préélectorale.

Jusque-là, on semble dans la logique. Le Vorort fait partie du consensus hevétique; l'Union syndicale aussi : elle est itou pour le « oui ».

La droite plus ou moins extrême, comme la gauche extrême, n'adhèrent pas au consensus, ils votent « non ». C'est toujours logique.

Plus profondément pourtant, on constate deux choses. La droite opposante englobe en réalité des fractions très importantes des partis gouvernementaux. Voyez les radicaux vaudois ! Les démochrétiens sont eux aussi entamés. La tactique est d'ailleurs connue. Les partis gouvernementaux prennent position à l'échelle suisse. Ça, c'est la façade ! Ensuite on travaille les sections cantonales, en grattant les eczémas locaux.

En fait, on assiste à une puissante offensive d'un néo-conservatisme que M. Schwarzenbach a révélé, mais sur lequel il n'est plus le seul à souffler.

Alors on peut se demander si les moyens nouveaux délégués à la Confédération seront mis au service du capitalisme avancé.

Mais une autre question s'impose également : ne faut-il pas combattre prioritairement la droite, conservatrice, mais en phase de nouvelle vigueur; elle qui s'efforce de canaliser, grâce à la démocratie directe, l'inquiétude vers le négativisme, la haine de l'Etat, des technocrates, des sociologues, etc...

Pour nous, barrage d'abord aux partisans de l'austérité, aux défenseurs à tout crin de la propriété privée, de l'économie libre (= liberté contractuelle de congédier).

La nouvelle droite, c'est ce qui menace d'abord la Suisse. Et le Parti du travail choisit mal son adversaire.

Il ne s'agit pas de dire « oui » à des dispositions que le Vorort admet. L'usage qui sera fait des articles conjoncturels, c'est l'histoire de la langue d'Esope. Il sera le meilleur ou le pire. Ce sera un problème d'affrontement politique et une histoire à suivre.

Et on ne sait jamais, en cas de succès de la gauche, ils pourront servir.

Ce dont il s'agit en première urgence, c'est de dire « non » au conservatisme, sinon triomphant, du moins débordant.

D'abord freiner l'élan de M. Fischer de l'USAM, de la droite des conservateurs démos, de la droite romande.

Ce sera au moins une première clarification.

Pour compléter le décor, une certitude : l'initiative lancée par la droite vaudoise (MM. Regamey et Debétaz, soutenus par la suite par l'USAM; voir en pages 2 et 3) n'a rien d'une alternative valable au projet d'articles constitutionnels proposés par le gouvernement à l'article 31 quinquies de la Constitution fédérale. Là, la droite vaudoise la plus conservatrice, tout en se gargarisant du fédéralisme et de l'autonomie cantonale, tente seulement de brouiller les cartes et de duper des citoyens déjà peu à l'aise dans un dédale juridique ardu.

DANS CE NUMÉRO

Pp. 2/3 : Annexe de l'éditorial : L'initiative Regamey/Debétaz, une solution de rechange inutilisable; pp. 4/5 : Les crimes à col blanc ou le grand âge du Code pénal; p. 5 : La Suisse et les droits de l'homme; p. 6 : Point de vue : Boulevard de la démocratie — Le carnet de Jeanlouis Cornuz : Le ventre des privilégiés; p. 7 : La semaine dans les kiosques alémaniques : La pauvreté en Suisse — De l'horlogerie à la pharmacie; p. 8 : La sécurité de l'emploi : refuser l'alternative du patronat.